

ELEVES EN SITUATION DE HANDICAP QUELQUES PERIODES A RETENIR POUR L'ANNEE 2019/2020

PERIODE	MOTIF	ORGANISATION
1° TRIMESTRE	Orientations scolaires	Réunions d'ESS (élèves notifiés) pour les orientations ULIS Ecole et collège, établissements spécialisés. REE (élèves non notifiés) pour finaliser dossier MDPH (1 ^{ère} demande d'orientation).
		Poursuite des réunions REE (élèves non notifiés) pour les orientations (ULIS Ecole et Collège notamment). REE ou ESS pour demande de maintien GS.
3° PERIODE	Renouvellements AVS 1° demandes AVS	Réunions d'ESS (élèves notifiés) pour le renouvellement AVS. Mise en place des REE (élèves non notifiés) pour les premières demandes d'AVS.
4° PERIODE	1° demandes AVS	Poursuite des REE pour les premières demandes d'AVS (élèves non notifiés).
4° et 5° PERIODE	Poursuite de parcours	ESS sans changement de parcours ni renouvellement de compensation.
Au fil de l'eau	1° Demandes ou renouvellements SESSAD	Mise en place des REE (élèves non notifiés) ou des ESS (élèves notifiés) pour finaliser ces compensations.

A Retenir :

- Comme l'année dernière et à la demande de l'Inspection, les FAAS sont à finaliser pour les vacances de la Toussaint. Ils pourront servir de base d'échanges lors des rencontres individuelles avec les familles (et le cas échéant en présence de l'AESH). Vous pourrez les faire signer par les parents à l'occasion de ces rencontres.
- Tous les dossiers concernant des orientations doivent être finalisés pour les vacances de Noël afin de recevoir dans les délais les notifications MDPH pour la fin de l'année scolaire (commissions d'affectation en ULIS ECOLE, ULIS COLLEGE et ULIS LP début mai 2020).

Merci pour votre compréhension.